



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGURY

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné de ce qui suit :

#### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Donné à Saint-Marc-de-Figuery ce 29<sup>e</sup> jour de juin 2021

Le projet de règlement 2021-252 modifie le plan d'urbanisme de la Municipalité en vue d'autoriser un usage industriel et d'interdire les résidences sur les lots 4 005 068 et 6 231 002 en bordure de la route 111 dans la partie sud du territoire municipal, en conformité avec une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Abitibi.

Le projet de règlement 2021-253 modifie le règlement de zonage en créant la zone Ia-1 sur les lots 4 005 068 et 6 231 002 pour y autoriser l'industrie légère et pour y interdire les résidences, en conformité avec une modification au plan d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de l'Abitibi. Le règlement crée également la zone FO-4 au nord de la zone Ia-1, sur une partie résiduelle qui est maintenant séparée de la zone FO-3.

Avis public est en outre donné que ces règlements sont actuellement déposés au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Marc-de-Figuery, ce vingt-neuvième jour de juin deux-mille-vingt-et-un.

Martine Lachaine,  
Directrice générale et  
Secrétaire- trésorière par intérim